



Y'A QUELQU'UN QUI M'A DIT...

FLASH-INFO

Votre information statutaire et de la qualité de vie et des conditions de travail

SEPTEMBRE 2025



Pourquoi un énième flash ? Parce qu'informer c'est bien, mais rétablir des contre-vérités pour vous accompagner, c'est mieux ! ; il ne suffit pas de transmettre de l'information brute mais de la rendre accessible à tous.

Vous accompagner tout au long de votre carrière, répondre à vos interrogations et agir pour que vos droits soient respectés c'est l'objet de ce flash mensuel que nous souhaitons vous diffuser comprenant chaque mois un thème concernant vos statuts mais aussi tous les sujets relatifs aux conditions et qualité de vie au travail.

Pour ce premier numéro le thème de la conciliation entre vie personnelle et professionnelle est un sujet qui nous concerne tous ;

Y a quelqu'un qui m'a dit que je pouvais demander à télé-travailler pour pouvoir m'occuper de ma famille

Non le télétravail est une modalité d'accomplissement du temps de travail

COMMENT CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE, VIE PERSONNELLE ET VIE FAMILIALE :

- ▶ En réalisant son cycle de travail hebdomadaire permettant de concilier sa vie personnelle (aménagement de la charte des temps)
- ▶ En ne dépassant pas la durée hebdomadaire de travail effectif (durée quotidienne de travail ne pouvant excéder 10 heures, repos minimum quotidien ne pouvant être inférieur à 11 heures, temps de pause minimal de 20 mn dès 6 heures de travail)
- ▶ Bénéficier des dispositifs d'accompagnement en matière familiale (aménagement de poste de travail, autorisations d'absences et dispositifs de congés liés : congés maternité-paternité, temps partiel de droit, congés parentaux....)
- ▶ Bénéficier des dispositifs d'action sociale : [Syndicat FO Justice - l'Action Sociale](#) –

POUR VOUS ACCOMPAGNEZ, CONTACTEZ-NOUS :

Isabelle BESNIER-HOUBEN / 06.08.99.81.29 / i.besnier-houben@fojustice.com

Christophe DOUCHET / 06.35.36.70.51 / c.douchet@fojustice.fr

Jean-Jacques PIERON / 07.86.99.64.02 / j.pieron@fojustice.fr

Catherine ARNAL / catherine.arnal@justice.fr

